

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

Consulat du Cameroun
à Marseille



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

Cameroon Consulate
in Marseille

N° /CCM/

Marseille, le

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LA DELIVRANCE
D'UN CERTIFICAT DE VIE

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Consul portant mention de vos nom(s), prénom (s), adresse, numéro de téléphone et mail ;
- L'original de l'acte de naissance ou de la carte nationale d'identité ;
- Une photocopie du passeport et du titre de séjour en France éventuellement ;
- Un justificatif de domicile (Photocopie de la dernière quittance EDF-GDF ou France Télécom ou Bail). Pour les personnes hébergées, l'hébergeant doit fournir une attestation manuscrite d'hébergement et la photocopie d'une pièce d'identité officielle ;
- Frais de timbres fiscaux : **13 euros** en espèces.

La présence au Consulat est obligatoire pour la délivrance d'un certificat de vie